

## Réforme des retraites : impact sur les stratégies de poursuite d'activité

### Objectifs :

Faire un point sur le fonctionnement et les évolutions des différentes stratégies possibles pour vos clients chefs d'entreprises ATS ou TNS (régime SSI, les PL ne seront pas traités dans ce webinaire) qui souhaitent ou doivent poursuivre leur activité professionnelle.

### Date et durée :

Mardi 3 décembre 2024 de 13h30 à 17h (3.5h), avec pause de 15 minutes à 15h, en distanciel synchrone via le logiciel Google Meet (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation).

### Prix par participant :

- Cabinet correspondant\* de France Gestion : 0 €
- Public : 120 € HT

*(\*) Avoir au moins 1 client adhérent de France Gestion*

**Public concerné :** Collaborateurs de cabinet comptable

**Intervenant :** Edouard CHAUVET, conseil en gestion de patrimoine, expert-comptable

### Pré-requis :

Aucun

### Moyens techniques et pédagogiques :

#### Techniques

- Accès à une plateforme de visioconférence Meet après envoi d'un lien et d'un code de connexion

#### Pédagogiques

- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques
- Conseils pratiques
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

### Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

### Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

#### Lors du déroulement de la formation

- Quiz sur le savoir présenté

#### A l'issue de la formation

- Questions orales et réponses
- Quiz d'évaluation des connaissances acquises, résultats et corrigés

### Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation (lien Google Forms) sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

**Organisme Mixte de Gestion Agréé** de membres de l'Ordre des Experts-Comptables  
Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - Numéro d'identification 102755 - Siret : 312 449 226 00041

**Organisme de formation** n°11 75 409 14 75

Siège : 50 ter, rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 - Tél : 01 43 14 40 50 - Mél : paris@france-gestion.fr  
38 rue des Etats Généraux - 78000 Versailles – Tél : 01 39 07 49 00 – Mail : versailles@france-gestion.fr

[www.france-gestion.fr](http://www.france-gestion.fr)

### Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villosz, responsable formation
- [Francis.villosz@france-gestion.fr](mailto:Francis.villosz@france-gestion.fr) / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

### Programme :

#### 1<sup>ère</sup> partie – Réforme des retraites

- Impact sur l'âge de départ à la retraite
- Impact sur la durée d'assurance requise pour un départ à taux plein
- Impact sur le dispositif carrière longue
- Rappel du fonctionnement de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO
- Rappel du fonctionnement de la retraite complémentaire des indépendants

#### 2<sup>ème</sup> partie – La poursuite de l'activité sans liquidation de la retraite par un dirigeant éligible au taux plein : la stratégie de base de la surcote

- Impact de la surcote sur la retraite de base
- Conséquences de cette stratégie sur la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO et RCI

#### 3<sup>ème</sup> partie – Le cumul emploi-retraite plafonné

- Les conditions communes aux salariés et aux TNS SSI pour bénéficier du cumul emploi plafonné
- Les conséquences sur les droits retraite
- Le cas particulier du cumul emploi-retraite plafonné des bénéficiaires du dispositif carrière longue
- Les conditions particulières et le calcul des limites de revenu à ne pas dépasser pour les salariés et assimilés salariés
- Les conditions particulières et le calcul des limites de revenu à ne pas dépasser pour les TNS SSI

#### 4<sup>ème</sup> partie – Le cumul emploi-retraite libéralisé

- Le cas particulier du cumul emploi-retraite inter-régime
- Le cumul emploi-retraite libéralisé ; Impact de la réforme

#### 5<sup>ème</sup> partie – Le rachat de trimestres pour devenir éligible au cumul emploi-retraite libéralisé

- Le dispositif de rachat Fillon
- Le dispositif de rachat Madelin réservé au TNS

#### 6<sup>ème</sup> partie – La stratégie de la retraite progressive

- Fonctionnement et conditions d'éligibilité au dispositif de la retraite progressive
- L'articulation de la stratégie retraite progressive avec ensuite le cumul emploi-retraite libéralisé

